

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 22 février 2023

Le 22 février 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Étaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRE Gilles, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, VAUFREY James, WOLTER, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de BEAUGEOIS Anthony et BONNET Gilles excusés.

M. VAUFREY James a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2023, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

Nom de rue

Suite à la création d'un lotissement rue de Reims par Monsieur LEMOINE Alix et à la création d'une voie privée permettant de desservir les 6 nouvelles parcelles, il revient au Conseil Municipal de nommer ladite voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de nommer cette voie "Rue du Lieutenant Prosper PERRIN".

Prosper PERRIN étant un militaire tué dans la ferme Lemoine lors de la bataille de Condé le 12 juin 1940.

Aménagement du croisement rue du Brabant / rue du Canal de l'Aisne

Il devient nécessaire de réaliser un aménagement de sécurisation à l'intersection de la rue du Brabant et de la rue du Canal de l'Aisne.

Il est proposé de mettre en œuvre un îlot formant chicane et de positionner un stop à l'extrémité de la rue du canal de l'Aisne de façon à faire ralentir la circulation dans les deux sens et à obliger les automobilistes venant de la rue du Canal de l'Aisne à s'arrêter pour laisser la priorité à ceux venant de la rue du Brabant.

Le coût de cet aménagement s'élèverait à 2 165,60 € H.T. auxquels viendraient s'ajouter l'achat des panneaux de signalisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

Choix des forains pour la fête patronale

Sont retenus pour animer la fête patronale des 8, 9 et 10 juin les personnes suivantes :

Monsieur ELOY Kevin Jean-Luc avec un manège enfantin, et un "Water ball,

Madame NORMAND carole avec une confiserie

Monsieur LESOURD Pascal et ses fils avec un auto scooter, et un jeu de cascade et un jeu de grue,

Monsieur TURANO David avec un crève ballon et une pêche aux canards.

Dépenses à imputer au compte "fêtes et cérémonies"

Il est désormais demandé aux collectivités territoriale de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 "fêtes et cérémonies".

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départ à la retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents communaux et conjoints, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Location d'un garage

Suite à la demande de location du garage vacant par Monsieur PETITJEAN Arnaud, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande et fixe le coût mensuel du loyer à 55 € à compter du 1^{er} avril 2023.

Proposition de "food truck"

2 personnes ont demandé à la mairie la possibilité d'installation d'un "food truck" de burger.

Plus de détails leurs seront demandés de façon à ce que le Conseil Municipal puisse faire son choix.

Choix du produit de traitement anti-moustique

Le syndicat de démoustication propose à ses membres de choisir entre le produit dosé à 0,8 g ou celui dosé à 1,6 g.

Dans l'incertitude des conditions météorologiques à venir et pour augmenter les chances d'efficacité, le Conseil Municipal se prononce pour le produit dosé à 1,6 g.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 9 mars 2023

Le Maire,



Romain SINNER